

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



1019^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 28 septembre 1961,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de M. Unda Murillo (Guatemala) . .	157
Discours de M. Martínez Sotomayor (Chili) .	160
Discours de M. Krag (Danemark)	164
Intervention du représentant du Royaume- Uni	167
Intervention du représentant de Cuba	167
Intervention du représentant du Guatemala .	167
<i>Point 92 de l'ordre du jour:</i>	
Admission de nouveaux Membres à l'Orga- nisation des Nations Unies (suite)	167

Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. UNDA MURILLO (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Au nom du peuple et du gouvernement que j'ai l'honneur de représenter auprès de cette grande assemblée mondiale, j'ai le plaisir d'adresser au Président nos félicitations sincères pour son élection très bienvenue à la présidence de la seizième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je forme les vœux les plus fervents pour que sa délicate et noble mission soit couronnée de succès.

2. C'est avec une profonde tristesse que le Guatemala participe aujourd'hui à cette assemblée. L'humanité a, en effet, subi une perte irréparable du fait de la tragique fin de l'illustre Secrétaire général, M. Dag Hammarskjöld, tombé dans l'accomplissement de son devoir, celui d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde.

3. Le peuple et le gouvernement guatémaliens s'associent à la peine immense qui frappe aujourd'hui les hommes de bonne volonté, dans un monde saisi de peur devant la gravité de la situation internationale et consterné par la disparition tragique d'un homme qui avait consacré sa vie à mettre en œuvre les nobles principes proclamés par la Charte de notre organisation. Nous nous inclinons avec respect devant la mémoire de ce grand homme et nous espérons que sa vie lumineuse servira d'exemple à ceux entre les mains de qui le destin des nations apparaît résider aujourd'hui.

4. Le Guatemala estime qu'il faut pourvoir au plus tôt et conformément à la Charte le poste laissé si malheureusement vacant par M. Hammarskjöld.

5. Je dois dire que mon pays n'accepte pas l'idée de changer la structure du Secrétariat de la façon qu'a proposée l'Union soviétique. Nous ne croyons pas qu'il soit pratique ou utile pour notre

organisation, ni qu'il soit de l'intérêt des peuples qui y sont représentés, que le poste de Secrétaire général soit occupé par trois personnes, car nous sommes persuadés que cela compromettrait l'action rapide et immédiate qu'il est indispensable que les organismes exécutifs puissent mener.

6. La "troïka" est peut-être utile pour trafner un véhicule dans les steppes russes, mais nous sommes convaincus de son inefficacité totale pour la bonne marche de notre organisation.

7. Cette session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies s'ouvre à un moment dramatique de l'histoire du monde. Les relations internationales traversent une de leurs crises les plus graves, qui pourrait aller jusqu'à mettre en danger l'existence même de l'humanité.

8. En participant à cette assemblée, mon pays est grandement préoccupé de l'avenir du monde. Si nous examinons le panorama mondial, nous nous trouvons en présence d'un spectacle vraiment déprimant: au cours de l'année dernière, la tension internationale, loin de diminuer, s'est accrue; dans beaucoup de régions du globe on continue à méconnaître les droits de l'homme et l'on commet chaque jour des infractions et des agressions; on maintient par la force des positions opposées à la volonté et aux aspirations des peuples; on a violé effrontément des engagements solennellement contractés; et la terrible menace de la guerre, qui peut maintenant dépendre d'une simple erreur de calcul, pèse sur les têtes innocentes de millions d'hommes, de femmes et d'enfants de tous les continents.

9. Au cours du dernier quart de siècle, l'évolution normale des institutions juridiques et de la culture en général n'a pas suivi le développement accéléré de certaines sciences et de la technique; aussi les progrès scientifiques et technologiques, loin d'être employés à servir au mieux les désirs de paix et de progrès économique et social de tous les habitants de notre planète sans discrimination, sont employés à des fins inavouables pour alerter et menacer la sécurité et la vie même de grandes masses de populations du monde.

10. C'est avec beaucoup de tristesse que nous constatons qu'au cours des dernières dizaines d'années la crise des valeurs morales et juridiques s'est accentuée. Cette crise met les hommes en face de situations de plus en plus difficiles. Nous pensons qu'il est indispensable, pour assurer la coexistence harmonieuse des nations, d'observer un principe fondamental, le respect du droit d'autrui, base du système juridique international. Le caractère sacré des accords internationaux ne fait plus l'objet de discussions; voilà pourquoi il faut les respecter et les mettre à exécution en observant de la façon la plus stricte les engagements pris, car c'est ainsi — et cela ne dépend en fin de compte que de la bonne foi des parties — que

l'on pourra éviter l'emploi de la force avec toutes les conséquences désastreuses qu'elle implique.

11. C'est ainsi que nous considérons avec une inquiétude profonde la position que l'Union soviétique a prise à l'égard du problème de Berlin. L'Union soviétique, au mépris de ses engagements antérieurs, place le monde devant l'éventualité d'une guerre qui, vu les moyens actuels de destruction, aurait des conséquences terribles pour l'humanité entière, car ni le vainqueur ni le vaincu ne survivraient.

12. Le problème de Berlin est partie intégrante du problème de l'unification allemande. A plusieurs reprises, nous avons entendu les délégués soviétiques répéter ici même, quand cela sert leurs desseins, qu'ils sont favorables au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; cependant, nous les avons entendus refuser catégoriquement que des peuples artificiellement divisés puissent exercer ce même droit d'autodétermination pour décider de leur avenir politique. Ce refus obstiné a été un important élément de la "guerre froide" et une des principales causes d'irritation dans les relations internationales.

13. Si le principe d'autodétermination des peuples doit avoir le respect général, il serait à souhaiter que les grandes puissances conviennent, dans le cas de l'Allemagne, que les Allemands décideront eux-mêmes de leur propre avenir, au moyen d'un plébiscite contrôlé par les Nations Unies, et qui aurait lieu dans les deux Allemagnes en même temps.

14. D'autre part, l'Union soviétique, sourde aux protestations du monde entier et enfreignant les résolutions expresses de votre assemblée, a repris les expériences nucléaires dans l'atmosphère. S'il est vrai qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord définitif sur ce problème, dans le cadre du problème général du désarmement, il n'en est pas moins vrai que, par respect pour l'opinion mondiale et vu les effets nocifs des radiations ionisantes dans beaucoup d'endroits du monde, les grandes puissances avaient décidé d'appliquer un moratoire aux essais nucléaires.

15. Le Guatemala veut que l'on sache qu'il élève les protestations les plus fermes devant le véritable attentat contre l'humanité que représente la reprise de ces essais par l'Union soviétique. Nous avons tous été réconfortés de voir sous quel angle M. John F. Kennedy, président des Etats-Unis, envisageait ce problème particulier et celui du désarmement en général, dans son magnifique discours prononcé ici même lundi dernier, et où il a proposé que l'on se mette immédiatement d'accord pour interdire les expériences nucléaires. Nous espérons que l'autre partie intéressée examinerait dans le même état d'esprit cette proposition faite de bonne foi, mais nous avons été grandement déçus quand le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique l'a rejetée au cours de sa dernière intervention devant l'Assemblée.

16. Le gouvernement et le peuple guatémaliens mettent toute leur foi dans les Nations Unies, espoir des petites nations. Nous pensons que l'Organisation mondiale, grâce aux principes et aux axiomes qui ont présidé à sa naissance et auxquels le Guatemala adhère totalement et résolument, doit être en mesure de trouver la formule qui sauvera le monde, qui y préservera la paix, la légalité, la liberté, la sécurité et la justice et qui permettra en même temps de favoriser le progrès matériel et intellectuel des peuples.

17. C'est animé de cette foi que le Guatemala participe aux travaux de l'Assemblée, disposé à coopérer autant qu'il le pourra à la solution des graves problèmes que les Nations Unies vont devoir affronter aujourd'hui; sur le plan mondial, le Guatemala répète qu'il est fortement attaché aux principes démocratiques de justice et de liberté, qu'il répudie catégoriquement l'agression, la violence, et la conquête camouflée de peuples et de nations. Nous appartenons au bloc occidental, nous avons une profonde tradition chrétienne, et nous nous opposons énergiquement aux tentatives que l'on fait pour nous imposer un système politique et social esclavagiste, totalitaire, matérialiste et athée, qui asservit la conscience des peuples et des individus.

18. Le Guatemala est un des premiers pays de l'hémisphère occidental qui se soit trouvé dans la nécessité de repousser par les armes ces agressions et ces tentatives d'asservissement. Il continue toujours à se défendre contre la pénétration du communisme international, qui a pour base, en Amérique, une file de la région caraïbe, dont le gouvernement continue à apporter une aide militaire et économique à l'ancien président communiste, le colonel Jacobo Arbens, qui projette d'envahir le Guatemala, et se propose de renverser un gouvernement qui est authentiquement démocratique, étant l'expression de la volonté populaire exprimée par des élections entièrement libres et respectant profondément la loi et les droits de l'homme.

19. Mais mon pays n'est pas le seul à avoir subi ces ingérences de l'extérieur; il est d'autres pays qui se sont vu envahir par des forces mercenaires et par une intense propagande communiste; c'est pour ces raisons, et d'autres encore, qu'il serait oiseux d'énumérer, que ces pays ont dû rompre leurs relations diplomatiques avec le gouvernement de ce pays de la région caraïbe. En Amérique, 10 pays ont dû prendre cette décision, réponse logique et juste aux ingérences dans leurs propres affaires intérieures. On a oublié le principe de non-intervention. J'ai dit l'année dernière devant cette même assemblée — et je le répète maintenant — que dans notre Amérique, berceau de grands hommes tels que Washington, Bolívar et San Martín, il est impossible d'accepter des régimes esclavagistes qui refusent toutes les libertés aux hommes et où l'homme est un numéro et non un sujet de droit.

20. Mon pays espère que les rouages de l'Organisation des Etats américains ou ceux des Nations Unies, le cas échéant, sauront arrêter à temps ces ingérences ainsi que d'autres actes répréhensibles. Il espère également que notre organisation luttera maintenant, comme elle l'a fait en d'autres occasions, contre l'agression, contre l'intervention étrangère, les abus de pouvoir, l'exploitation économique, la misère et l'ignorance, et qu'elle défendra l'intégrité et l'indépendance des nations, l'égalité juridique des Etats, leur coexistence pacifique, la liberté, le respect total des droits de l'homme, et le progrès matériel et spirituel des peuples.

21. Devant cette œuvre gigantesque, le Guatemala tient à redire qu'il s'engage à appuyer les travaux des Nations Unies, à respecter fidèlement les résolutions constructives et à collaborer sans réserve à la recherche de solutions justes et opportunes aux problèmes innombrables que notre organisation trouvera sur son chemin.

22. L'attitude du Guatemala, à l'égard du problème du colonialisme n'est que trop connue dans cette organisation. Le Guatemala maintient fermement son opposition à toute manifestation du colonialisme. Il croit plus que jamais ce qu'il a déjà exprimé à maintes reprises devant l'Assemblée: que le système colonial ne prépare pas les peuples à leur indépendance, l'histoire a prouvé le contraire. Nous gardons toujours cette même attitude, car il y a aujourd'hui des millions d'êtres humains qui souffrent de ce système inique.

23. Nous reconnaissons et apprécions assurément l'œuvre réalisée par les Nations Unies dans ce domaine: grâce à leur influence, de grands empires coloniaux sont actuellement en pleine liquidation; en conséquence, le nombre des pays libres n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Le Guatemala accueille avec toute sa sympathie ce mouvement de libération et tient à adresser ici ses félicitations sincères aux nouveaux pays qui ont accédé à l'indépendance et qui sont venus grossir les rangs des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

24. Nous souhaitons la bienvenue au Sierra Leone, qui vient d'être admis comme nouveau Membre dans notre organisation. Que le Sierra Leone reçoive les plus sincères félicitations du Gouvernement guatémalien.

25. D'autre part, mon pays tient également à signaler qu'il repousse le néo-colonialisme que pratique actuellement l'impérialisme soviétique dans un grand nombre de pays asservis; le Guatemala estime que, pour libérer complètement ces peuples, il faut que les troupes qui les asservissent à l'heure actuelle se retirent et que des exemples malheureux comme celui de la Hongrie ne se répètent pas.

26. Le Guatemala condamne avec la dernière énergie la politique de discrimination raciale dont souffre la population autochtone de l'Union sud-africaine. Le Président du Guatemala, S. E. Miguel Idígoras Fuentes, a fait une déclaration que je désire porter à la connaissance de l'Assemblée. Il a dit:

"Le gouvernement que je préside, se faisant l'écho des sentiments du peuple du Guatemala, où l'égalité règne entre les êtres humains, condamne ouvertement la politique discriminatoire d'apartheid qui règne dans l'Union sud-africaine contre la race noire, et qui aboutit à la violence et à l'assassinat. A l'heure présente, l'inégalité des races n'est qu'un esclavage déguisé. Le Guatemala invite tous les gouvernements et tous les peuples du continent américain à protester énergiquement contre les actes de génocide et la persécution dont souffre en Afrique du Sud la race noire, race qui, dans sa lutte civique, ne recherche que l'égalité, la fraternité et le rétablissement de ses droits bafoués. L'Amérique doit travailler nuit et jour à faire que tous les hommes du monde soient libres, sans distinction de race ou de couleur."

27. Le Gouvernement de l'Union sud-africaine a également suivi sa politique d'apartheid dans un territoire placé sous son mandat par l'ancienne Société des Nations: le Sud-Ouest africain. Le Gouvernement de l'Union sud-africaine refusant de placer ce territoire sous mandat sous le régime de tutelle institué par la Charte des Nations Unies, et déniait systématiquement à la population autochtone ses droits les plus élémentaires, il est indispensable que notre organisation change d'attitude. Le Guatemala, membre du Comité du Sud-Ouest africain, créé par votre haute

assemblée, déplore sincèrement que le Gouvernement de l'Union sud-africaine n'ait même pas permis l'entrée dans son territoire, ni dans le Sud-Ouest africain, à la délégation qui, au nom du Comité, voulait non seulement se rendre compte de la situation réelle de l'ancien territoire sous mandat, eu égard aux innombrables pétitions reçues, mais également s'entretenir avec les membres du Gouvernement de l'Union sud-africaine pour trouver à ce problème une solution adéquate. Le Guatemala s'élève énergiquement contre cette insolence à l'égard de l'autorité des Nations Unies et estime que l'Organisation doit prendre sans tarder des mesures pour annuler le mandat jadis confié à l'Union sud-africaine.

28. Le Guatemala continue à subir, on le sait, une autre forme d'intervention, de la part d'une nation des plus avancées, laquelle, contre la raison, le droit et les principes les plus élémentaires de la justice et de l'équité, sans lesquels il n'est pas de coexistence possible, s'est obstinée à conserver une région qui revient historiquement et juridiquement au Guatemala et qui est donc partie du territoire national, empêchant ainsi le développement d'une des zones les plus riches du pays et lésant par là même les intérêts vitaux de la nation. Le Guatemala lutte et continuera à lutter par tous les moyens légaux qui sont en son pouvoir pour recouvrer cette partie du territoire national, qui lui revient de droit et où le colonialisme maintient des conditions de vie des plus pénibles et des plus regrettables.

29. Le Guatemala soutient, comme il l'a toujours fait, que le Belize est partie intégrante du territoire national; le Guatemala désire le progrès et la prospérité de sa population, de ses frères du Belize; c'est pour cela qu'il a favorisé l'entrée du Belize dans la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) et qu'il désire en outre que le Belize participe au programme d'intégration économique de l'Amérique centrale.

30. Le Guatemala profite une fois de plus de l'ouverture de l'Assemblée générale pour réserver ses droits sur le territoire de Belize et proteste encore une fois contre l'injustice commise à son encontre par un Etat Membre des Nations Unies.

31. Le Guatemala croit qu'un des problèmes qu'il est le plus urgent de résoudre, partout dans le monde mais plus spécialement en Amérique latine, est celui du développement économique et social. Comme on sait, les très bas niveaux de vie, la faim, la misère et les maladies dont souffrent de grandes masses de la population de tous les continents constituent un bouillon de culture pour l'instabilité politique, l'infiltration des doctrines antidémocratiques et d'autres maux encore. Nous reconnaissons que, dans ce domaine, les efforts des Nations Unies ont été considérables et méritent tous les éloges, mais nous croyons qu'il faudrait les pousser, les coordonner mieux et les faire porter sur certaines zones du continent américain qui, semble-t-il, n'ont pas reçu tout le bénéfice des grands programmes de l'Organisation.

32. D'autre part, nous pensons que les grands pays qui apportent de façon désintéressée leur aide économique et leur coopération technique aux régions sous-développées, et qui se tournent de préférence vers certains secteurs éloignés de l'hémisphère occidental, devraient porter plus d'attention aux peuples latino-américains qui ont besoin de cette aide et de cette coopération. C'est pourquoi mon pays a accueilli avec le plus grand plaisir l'annonce du magnifique plan

"Alliance pour le progrès", conçu par l'illustre président Kennedy, et a pris part à la Conférence de Punta del Este, en Uruguay, profondément persuadé que ce plan constitue l'initiative la plus extraordinaire et la plus bienfaisante qui ait jamais été prise pour le développement futur des peuples de l'Amérique latine.

33. Devant l'intérêt que présente l'unification économique de pays qui se trouvent dans certaines zones géographiques, le Guatemala a appuyé le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. C'est ainsi qu'en 1952 s'est créé le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, dont le secrétariat technique est la Commission économique pour l'Amérique latine.

34. Ce programme d'intégration économique s'est déroulé lentement: il a commencé à prendre forme en 1958, date de la signature du Traité multilatéral de libre-échange et d'intégration économique centre-américaine, de la Convention sur le régime des industries centre-américaines susceptibles d'intégration, de l'Accord centre-américain sur la circulation routière et de l'Accord centre-américain sur la normalisation des signaux routiers. Cette même année, les cinq pays d'Amérique centrale ont uniformisé leur nomenclature douanière. Le Gouvernement guatémalien a redoublé d'efforts pour faire développer au maximum le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. En 1959 se sont conclus la Convention centre-américaine sur l'alignement des droits à l'importation et le Traité d'association économique entre le Guatemala, le Salvador et le Honduras; ce traité crée une zone de libre-échange, instaure des régimes spéciaux: tarifs préférentiels, contingents ou réduction graduelle des droits sur un certain nombre de produits; il s'engage en outre à créer un fonds de développement en vue de financer les travaux publics et les initiatives privées qui ont pour but l'intégration économique des pays signataires. A la fin de 1960, ce programme d'intégration a abouti à la conclusion, entre le Guatemala, le Salvador, le Honduras et le Nicaragua, du Traité général d'intégration économique centre-américaine, de la Convention constitutive de la Banque centre-américaine d'intégration économique, ainsi que d'un Protocole à la Convention centre-américaine sur l'alignement des droits à l'importation, en vue d'instaurer un système d'importation qui tiendrait compte des nécessités de l'intégration et de l'effort économique de l'Amérique centrale.

35. Tout ce programme d'intégration économique de l'Amérique centrale fonctionne déjà de façon satisfaisante; les pays de l'isthme sont ainsi arrivés économiquement unifiés à la Conférence de Punta del Este et l'ont informée conjointement des problèmes qui sont communs à toute l'Amérique centrale, et qui seront sans aucun doute résolus si l'on accorde à ces pays l'attention nécessaire et si on leur procure une assistance technique et financière suffisante.

36. J'ai le plaisir de former, au nom du peuple et du gouvernement guatémaliens, les vœux les plus sincères pour le succès de la seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en espérant que les résolutions que l'Assemblée adoptera contribueront véritablement au maintien de la paix et au bien-être de toute l'humanité.

37. M. MARTINEZ SOTOMAYOR (Chili) [traduit de l'espagnol]: Le Chili adresse à M. Slim ses félicita-

tions pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session.

38. Nous félicitons de même le Sierra Leone, comme nous l'avons déjà fait par notre déclaration et notre vote au Conseil de sécurité, de son entrée dans l'Organisation.

39. La seizième session de l'Assemblée générale s'ouvre dans des circonstances graves. Le deuil et l'anxiété planent sur nos débats.

40. La délégation chilienne rend hommage à la personne du Secrétaire général, dont la tragique disparition prive la communauté mondiale d'un de ses éléments les plus actifs et les plus efficaces dans la lutte pour la paix et pour le progrès de l'humanité. Dag Hammarskjöld représentait le type même du fonctionnaire international tel que le définit la Charte des Nations Unies; il avait mis son intelligence, son talent politique et sa prodigieuse volonté au service des intérêts supérieurs du genre humain, pour lesquels il a sacrifié sa vie.

41. Mais ce n'est pas seulement sous le signe du deuil que nous nous réunissons aujourd'hui. Nous vivons aussi de terribles heures d'inquiétude. L'humanité est menacée par le plus grand danger qu'elle ait jamais rencontré au cours de son histoire: celui de sa destruction totale. Cela nous oblige à exprimer notre pensée avec la brutalité que demandent les circonstances et avec la franchise qui a toujours caractérisé la politique internationale de ma patrie.

42. Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Chili n'a pas cessé de contribuer à la cause de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre organisation. Cette contribution a été loyale et sincère, mais limitée, du fait de notre condition de petit pays, éloigné des grands centres de conflit international. En outre, nous espérons que les grandes puissances aux intérêts mondiaux, auxquelles la Charte de San Francisco avait accordé des privilèges spéciaux et des responsabilités spéciales pour assurer la paix et la sécurité, s'acquitteraient de leurs obligations.

43. En dépit des oppositions politiques et idéologiques qui se sont manifestées à la fin de la guerre mondiale, nous n'avons pas cessé d'espérer que la paix serait sauvegardée et que l'on parviendrait à établir une ère de coexistence harmonieuse qui assurerait le progrès des peuples. Ces objectifs n'ont pas été atteints. Nous vivons dans un monde profondément divisé, où l'on parle sans ambages d'actes de guerre et où l'intimidation paraît être un procédé normal dans les relations internationales; cela nous rappelle les années tragiques qui ont précédé le dernier conflit mondial.

44. Aux récriminations ont succédé les menaces, et l'on a déjà assisté à des déploiements de forces militaires et à des actes de force, qui peuvent à tout instant mener à un conflit généralisé. Qui plus est, comme si l'on désirait faire de la panique une arme psychologique, nous avons assisté, il y a quelques semaines à peine, à la fin de la trêve atomique que les grandes puissances avaient fini par conclure, après de longs efforts. L'explosion de bombes dont notre imagination ne parvient même pas à évaluer la puissance destructrice a fait trembler la planète, et les effets désastreux de la radio-activité ont atteint des régions pacifiques. Il semble que, tout en conquérant l'espace grâce à des progrès techniques qui, bien employés, pourraient contribuer au bonheur de l'humanité, l'homme serait en train de préparer, au

même moment, et grâce à la même technique, sa propre destruction.

45. Devant ces actes qui menacent non seulement la paix, mais l'existence même de l'humanité, les petits pays ne peuvent pas conserver la position qui a été la leur jusqu'ici. Nous ne pouvons plus nous en remettre exclusivement aux grandes puissances. Il nous faut préserver le destin de notre propre pays; nous avons le devoir d'agir d'une manière opportune et efficace, car nous savons trop bien qu'un conflit ne peut, à l'heure actuelle, se limiter à certains pays ou à des régions déterminées. Cela oblige toutes les nations et tous les gouvernements à faire, pour éviter une catastrophe générale, tous les efforts dont ils sont capables. En ce qui nous concerne, nous estimons que le Chili a, comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, une responsabilité à laquelle nous ne pouvons ni ne voulons nous soustraire.

46. C'est cette conception d'un pacifisme essentiellement militant qui doit déterminer notre attitude à la présente session de l'Assemblée générale.

47. Par expérience, aussi bien que par attachement à une tradition que le Chili a respectée sans défaillance, nous sommes persuadés qu'il est toujours possible de résoudre les problèmes internationaux par les moyens que recommande la Charte des Nations Unies. Il n'est pas de conflit, si complexe qu'il soit, auquel on ne puisse trouver une solution pacifique. Aucun problème n'est insoluble, s'il existe chez les parties la volonté sincère de le considérer de façon réaliste et selon les règles du droit. Mais il est indispensable que les négociations se déroulent dans une atmosphère exempte de menaces et que l'on n'ait pas recours à la contrainte pour forcer le consentement des parties.

48. Pour qu'elle soit durable, il faut également que la solution soit conforme à la morale internationale ainsi qu'aux buts et aux principes de la Charte de San Francisco, et tout particulièrement à celui qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. De même que nous sommes fermement convaincus de l'excellence de la démocratie représentative comme système de gouvernement intérieur des Etats, de même nous estimons que l'on ne peut pas décider du destin des peuples sans consulter leur volonté souveraine. C'est le fondement même du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droit qu'il faut appliquer dans toutes les régions du monde sans exception, et notamment à l'Allemagne.

49. C'est pourquoi le Chili est disposé à appuyer, au cours de cette session, toutes les motions qui viseront à rétablir une coexistence internationale pacifique et harmonieuse.

50. Nous soutiendrons également tout projet qui visera à interdire les essais nucléaires et à remettre en honneur le principe que la science atomique ne doit être employée qu'à des fins pacifiques, pour aider à résoudre les problèmes qui se posent à l'humanité, et non pour la détruire.

51. Il faut également faire tous nos efforts pour mettre fin le plus tôt possible aux préparatifs de guerre et à la course aux armements. Le Président de la République chilienne, qui insiste sur la nécessité de réduire les dépenses militaires en Amérique latine, et libérer ainsi des sommes considérables qui pourraient servir au développement économique, m'a donné pour instructions d'appuyer toutes les initiatives qui tendront à favoriser un désarmement général et contrôlé.

52. Ce grave problème, que l'Assemblée des Nations Unies s'efforce de résoudre depuis de longues années, a d'importantes répercussions sur tous les pays, grands, moyens ou petits. Parce que les dépenses d'armement amènent fatalement des situations internationales de force et parce que nous savons que, si les sommes astronomiques investies à des fins de destruction étaient consacrées à lutter contre la faim, la misère, la maladie et l'ignorance, cela contribuerait à la paix universelle, nous croyons que toutes les nations devraient collaborer, au sein d'un organisme qu'il faut créer d'urgence, à la recherche de solutions destinées à venir rapidement à bout de ces fléaux. C'est pourquoi nous avons appuyé l'année dernière, avec d'autres délégations, l'initiative canadienne qui demandait que des négociations s'ouvrent, au sujet du désarmement, avec la participation des nations moyennes et petites qui n'ont pas d'armements atomiques. Nous sommes certains que cela pourrait être une contribution utile et efficace à la réalisation des objectifs que réclament nos peuples.

53. Mais ce n'est pas seulement entre les grandes puissances qu'il existe des causes de conflit international. Dans d'autres régions du globe, sur de vastes continents, nous voyons également des problèmes surgir du fait que les peuples n'ont pas encore atteint leur pleine indépendance politique ou économique. Ces problèmes compromettent tous les efforts faits en faveur de la paix.

54. Lui qui a conquis son indépendance voilà un siècle et demi, après une lutte longue et sanglante, le Chili prend résolument fait et cause pour les peuples qui sont encore soumis à une forme quelconque du colonialisme, et il comprend leur désir de libération. Le Chili pense que l'exemple donné par les nations américaines qui ont maintenu de solides liens de fraternité avec les puissances qui les ont autrefois dominées mérite d'être suivi. Cet exemple a donné des résultats favorables non seulement dans notre hémisphère, mais aussi sur d'autres continents, où des pays qui hier encore se livraient des guerres coloniales paraissent aujourd'hui unis par d'étroits liens d'amitié.

55. C'est la preuve concrète que nous ne devons pas craindre la libération des peuples. Nous ne devons pas non plus nous laisser effrayer par les difficultés que peuvent rencontrer les nations qui viennent d'accéder à l'indépendance. Quand nous portons un jugement sur les événements d'Afrique et d'Asie, nous devons toujours garder à l'esprit le souvenir des problèmes que l'Amérique latine a connus pendant les années qui ont suivi la guerre d'Indépendance, et de la façon dont ils ont été résolus.

56. Cette opinion du Chili, opinion que partagent, j'en suis certain, les nations d'Amérique latine, rejoint sur de nombreux points les idées des gouvernements d'autres continents, qui souhaitent avant tout maintenir la paix et la sécurité et voir disparaître les causes de conflit international. C'est ainsi que nous avons récemment vu un large groupe de pays de toutes les régions du monde se réunir à Belgrade pour procéder à des échanges de vues et rechercher des formules de coexistence pacifique.

57. Bien qu'il n'appartienne pas à mon gouvernement de se livrer à l'analyse des idées exprimées au cours de cette conférence, je puis déclarer qu'il en a suivi les débats avec le plus grand intérêt et qu'il estime qu'il y a, dans les conclusions auxquelles est arrivée la conférence, beaucoup d'éléments utiles qui peuvent

nous aider à atteindre l'objectif que nous visons tous: faire disparaître le spectre de la guerre et reconstruire un monde qui puisse désormais vivre en paix, dans la justice et la liberté.

58. La Charte des Nations Unies fait une très grande place au principe du respect des droits fondamentaux de l'homme, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, et le regarde comme un facteur essentiel du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. C'est ce qu'il ressort du préambule même; l'Article premier, qui définit les buts et les objectifs de l'Organisation, reprend cette affirmation, sur laquelle revient l'Article 55, où est énoncée la disposition essentielle que régit tout le chapitre sur la coopération économique, sociale et culturelle. Les législateurs de San Francisco avaient bien vu que la violation systématique des droits individuels et la persécution implacable de l'homme par l'homme, en raison de l'appartenance à certains groupes ethniques — outre qu'elles constituaient des crimes abominables —, avaient joué un rôle déterminant dans la seconde guerre mondiale. La paix sera toujours en danger et la coexistence pacifique des nations sera toujours menacée si le monde n'est pas capable d'abolir définitivement toute notion de supériorité raciale, de privilège de classe ou de groupe, d'exploitation d'un peuple par un autre peuple, ou d'un être humain par un autre être humain. Aussi le Gouvernement chilien considère-t-il qu'il est aussi urgent de remplir l'obligation que nous fait la Charte de garantir le respect intégral des droits fondamentaux de l'homme, sans discrimination d'aucune sorte, que d'adopter des mesures pour arrêter la course aux armements et interdire les armes nucléaires.

59. En conséquence, la délégation chilienne se prononcera en faveur de l'adoption rapide des pactes sur les droits de l'homme, y compris ceux qui présentent un caractère économique et social, pactes dont nous discutons le texte depuis déjà plus de 12 ans; elle appuiera, par ses déclarations et par son vote, les résolutions qui viseront à empêcher les mesures discriminatoires et s'efforcera de rendre plus efficace l'action des organismes créés à cette fin; elle se prononcera en faveur de toute mesure constructive et conforme à la Charte dont le but sera d'éliminer les discriminations raciales qui ont si profondément préoccupé l'Assemblée générale depuis ses premières sessions.

60. En ce qui concerne les problèmes continentaux, je saisis cette occasion de rappeler que le Chili fait partie d'un ensemble régional qui, sans constituer une alliance militaire, a posé en principe la solidarité en cas d'agression contre un pays américain. Nous nous sommes engagés à nous unir pour repousser l'agression et à prendre ensemble, par le procédé juridique de la consultation, les dispositions les plus utiles au cas où la paix et la sécurité de l'Amérique se trouveraient menacées.

61. D'autre part, en face des systèmes qui tentent de s'imposer par la violence et qui nient les valeurs spirituelles inhérentes à la personnalité humaine, nous entendons manifester notre attachement aux principes de liberté et de justice. C'est la conséquence logique de notre conviction que la démocratie représentative, constamment perfectionnée par des élections libres et fréquentes, constitue le meilleur système de gouvernement et peut seule donner à l'homme le bonheur auquel il aspire.

62. Nous avons également la conviction que ce système de démocratie représentative peut résoudre de manière opportune et adéquate tous les problèmes qui se posent aux nations d'Amérique latine, qu'ils soient économiques, sociaux ou culturels.

63. C'est dans le même esprit de paix et d'harmonie que nous abordons les problèmes internationaux de caractère mondial et que nous considérons les problèmes internationaux qui intéressent plus particulièrement l'hémisphère américain. Nous sommes certains que toutes ces questions peuvent se régler par les moyens pacifiques prévus par la Charte de notre organisation régionale. Mais, pour qu'il en soit ainsi, nous devons appliquer courageusement les méthodes consacrées par cette charte et respecter intégralement les principes solennellement proclamés. Ce n'est qu'aujourd'hui que nous pourrions rétablir une solidarité aujourd'hui sérieusement menacée.

64. Nous devons notamment observer, dans nos relations mutuelles, le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures ou extérieures des Etats, principe que nous devons appliquer intégralement. Nous devons de même respecter scrupuleusement le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire reconnaître à chaque Etat le droit de développer librement et spontanément sa vie culturelle, politique et économique, à la seule condition qu'il respecte les droits de la personne humaine et les principes de la morale universelle.

65. Je voudrais également, en cette occasion, dire combien il est indispensable, pour la restauration de la solidarité continentale, que toutes les républiques américaines fondent leur organisation politique sur le principe de l'exercice effectif de la démocratie représentative, en contractant des engagements formels et répétés. Nous devons obtenir l'application de ce principe dans le respect de la souveraineté intérieure des Etats et sans mesures internationales de caractère coercitif.

66. Le monde a assisté avec stupéfaction aux progrès scientifiques et techniques véritablement prodigieux que l'humanité a accomplis au cours des dernières dizaines d'années. Dans ce laps de temps l'homme a découvert et a appris à utiliser une source d'énergie mille fois plus puissante que celles que l'on connaissait jusque-là; il s'est lancé à la conquête de l'espace sidéral, et il a amélioré de façon surprenante les moyens de communication et les techniques de production agricole et industrielle.

67. S'il est vrai que ces progrès ont entraîné une amélioration sensible du niveau de vie des pays industriels au bénéfice de quelque 500 millions d'habitants de la terre, ils ne sont pas jusqu'ici parvenus à modifier sensiblement les conditions d'existence de la grande masse de l'humanité qui peuple les régions en voie de développement. Si, dans une vingtaine de pays environ, la durée de la vie humaine est passée, au cours du siècle, de 35 ans à 70 et le revenu individuel moyen varie entre 1 500 et 3 500 dollars par an, dans le reste du monde, qui comprend les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, à de rares exceptions près, la durée moyenne de la vie est inférieure à 40 ans et le revenu individuel moyen n'atteint pas 300 dollars par an.

68. La production alimentaire de l'ensemble du monde croît à un rythme inférieur à celui de l'accroissement démographique, et cet accroissement est si déséquilibré qu'aujourd'hui qu'en Amérique du Nord, en Australie,

en Nouvelle-Zélande et en Europe on enregistrait une augmentation de l'ordre de 20 à 40 p. 100 par rapport à 1939 dans la production alimentaire par tête, sur les autres continents la production par tête est inférieure à ce qu'elle était avant la seconde guerre mondiale.

69. L'"explosion démographique" qui s'est produite dans le monde sous-développé ne s'accompagne que d'une très faible augmentation de la production alimentaire, tandis que certains pays industriels voient croître leurs excédents de produits alimentaires. Tout cela montre d'une manière frappante la part de responsabilité qui, dans ce domaine, incombe aux Nations Unies et aux institutions spécialisées auxquelles la Charte confie le soin de diriger la coopération internationale pour assurer et favoriser l'amélioration des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social [al. 2 de l'Art. 55 de la Charte].

70. Il n'y a que quelques semaines que les pays américains ont adopté la charte de Punta del Este, qui a donné une forme concrète à l'"Alliance pour le progrès" conçue par le Président des États-Unis d'Amérique, M. Kennedy. Dans ce pacte, les gouvernements des pays participants ont établi des objectifs précis de développement économique et de progrès social pour les 10 prochaines années et se sont engagés à mettre en commun leurs ressources et leurs efforts pour atteindre les buts qu'ils se sont fixés, ainsi qu'à entreprendre les réformes agricoles, fiscales, scolaires et sanitaires qui sont indispensables si l'on veut que ces désirs deviennent réalités; ils s'engagent surtout à veiller à ce que les bénéfices de ce grandiose effort collectif soient répartis équitablement entre tous les habitants et profitent au peuple, et plus particulièrement à la catégorie de la population qui en a le plus besoin. Les États-Unis, pour leur part, se sont engagés à augmenter considérablement leur aide financière et technique à la préparation et à l'exécution des programmes de développement.

71. Ainsi s'est ouverte pour l'Amérique latine une perspective extrêmement prometteuse qui laisse entrevoir la solution des problèmes qui l'affligent si gravement. Sans doute cela exigera-t-il bien des efforts et bien des sacrifices, tant de la part de nos gouvernements que de la part de nos peuples. En ce qui concerne le Chili, je puis assurer que, animé par un profond sentiment de justice sociale, le Président, M. Jorge Alessandri, qui a anticipé sur ces accords pour dresser un plan national de développement économique, de justice sociale, poursuivra avec toute son énergie la tâche entreprise pour donner satisfaction aux désirs de progrès du peuple de ma patrie.

72. Ces mesures, semblables aux mesures prises dans d'autres régions, ne nous font pas perdre de vue l'interdépendance économique de toutes les régions du monde, ni la solidarité du destin de tous les peuples et de tous les êtres humains. Nous continuons à penser — comme le Chili l'a maintes fois exposé devant l'Assemblée des Nations Unies — que la survie de la faim, de la misère et du besoin dans une partie du monde menace la prospérité du reste du monde et compromet la paix mondiale.

73. Nous sommes opposés à toute conception d'austérité économique, sur le plan national comme sur le plan régional, et nous désirons un développement économique équilibré, harmonieux et coordonné de toutes les régions géographiques, ainsi que le développement du commerce international entre toutes les nations.

C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les peuples représentés à cette assemblée d'inaugurer une politique énergique pour renforcer l'action de l'Organisation et des institutions spécialisées, en vue d'augmenter les échanges commerciaux et d'améliorer les termes de l'échange en faveur des nations sous-développées, de multiplier les efforts d'assistance technique et d'augmenter les ressources financières destinées à l'exécution des plans de développement économique et social, et plus généralement d'encourager l'action des organismes qui s'efforcent d'améliorer les conditions de vie de tous les peuples de la terre.

74. Pour cette raison, le Chili défendra, au cours de la présente session de l'Assemblée, ainsi que lors des prochaines conférences générales de la FAO et de l'UNESCO, une politique conforme à ces principes.

75. La disparition de M. Hammariskjold ajoute un important élément nouveau aux facteurs, déjà nombreux, qui ont amené une situation de crise internationale, dont l'extrême gravité remplit d'angoisse tous les peuples. C'est pourquoi nous estimons que l'Assemblée doit songer, comme à une tâche des plus nécessaires et des plus urgentes, à assurer le fonctionnement normal de l'Organisation en élisant le plus tôt possible un nouveau Secrétaire général, de façon à permettre à l'Organisation de jouer intégralement le rôle que lui assigne la Charte constitutionnelle: être l'instrument supérieur de l'action collective qui s'exerce en faveur de la paix et de la coopération.

76. Subordonner l'accomplissement de ce devoir — né d'un mandat impératif de la Charte — à la réforme de la Charte elle-même constitue une violation patente de ce mandat et une trahison flagrante des obligations que tous les États Membres ont librement acceptées en signant la Charte et en entrant dans l'Organisation.

77. Le Chili ne s'oppose pas, bien entendu, à ce que l'on discute, le moment venu, des changements à apporter à la Charte, mais il insiste sur la nécessité absolue d'appliquer intégralement ses dispositions, dans tous les cas, tant qu'elles demeurent en vigueur, surtout quand il s'agit de dispositions absolument essentielles comme celles qui régissent la composition et le fonctionnement des organes principaux de l'Organisation.

78. Je dois cependant prévenir l'Assemblée que le Chili s'opposera à toute réforme qui aurait pour effet de réduire ou diluer la responsabilité du Secrétaire général, telle qu'elle est définie dans la Charte. Nous n'acceptons pas la proposition de diviser entre trois personnes — représentant trois prétendus blocs politico-idéologiques — les responsabilités qui incombent aujourd'hui au Secrétaire général. En fait, nous pensons qu'une telle division est arbitraire et nous estimons qu'il est dangereux de l'instituer dans un monde essentiellement dynamique comme le monde actuel.

79. Nous sommes d'accord avec ceux qui soutiennent que la direction tripartite du Secrétariat lui ferait perdre toute efficacité et risquerait de paralyser l'action de l'Organisation elle-même, car il est indubitable que cet organe essentiellement exécutif doit faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale avec une fermeté, une vigueur et une rapidité que ne permettrait pas une direction collégiale, surtout si cette direction était confiée aux représentants d'opinions et de positions antagonistes. Une direction collégiale conduirait fatalement les élé-

ments qui la composeraient à se transformer en simples porte-parole du secteur qu'ils représentent, et les intérêts collectifs se trouveraient privés de la défense que la Charte a instituée pour les protéger. Les petits pays — immense majorité des pays représentés ici — ont besoin de cette protection, parce que l'avenir de leur souveraineté, leur liberté et le progrès matériel et spirituel de leur population dépendent dans une large mesure du maintien de la paix mondiale dans le cadre des principes de la Charte. A cette heure où la paix se trouve si gravement menacée et où un déséquilibre aussi énorme se manifeste entre le pouvoir militaire et économique de quelques nations privilégiées et celui des autres nations du monde, nous ne pouvons renoncer à aucune des conquêtes qui nous protègent contre l'abus de la force et contre l'arbitraire et qui assurent l'existence d'un ordre juridique international fondé sur les principes que je viens de citer.

80. Dans ce monde en convulsion, toute leur d'espérance mérite tous nos soins. C'est pourquoi cette seizième session de l'Assemblée générale s'ouvre sous le signe d'une terrible responsabilité: celle de rendre la tranquillité à l'homme du peuple, à l'être dont la vie se déroule perdue dans l'anonymat des grandes foules, de lui épargner la torture de l'inquiétude constante, de la crainte, et lui donner confiance dans l'avenir.

81. Quand je contemple dans cette assemblée les visages différents de tant de peuples et de tant de races, je pense que les Nations Unies ont pu nous révéler la vision d'un seul visage, du visage multiple et unique à la fois de l'humanité, qui se montre, dans le cours du temps, toujours à la poursuite d'un monde meilleur, vainqueur de la faim, de l'ignorance, de l'injustice et de la peur.

82. Pleinement assuré que les délibérations et les décisions de l'Assemblée seront efficaces et fécondes, j'offre la collaboration résolue de ma patrie. Le Chili est une nation qui a su dominer le déchaînement périodique des forces naturelles. D'autres forces, non moins dangereuses, menacent l'humanité. Mais, si le déchaînement de la nature est indépendant de la volonté humaine, les forces que libère son intelligence peuvent et doivent être dominées par la compréhension et la collaboration entre tous les peuples, qui seules permettent de faire disparaître toute menace et d'assurer les fondements d'une paix solide et durable. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de contribuer à cette grande œuvre, parce qu'elle est née de la foi et de l'énergie inépuisable des peuples.

83. M. KRAG (Danemark) [traduit de l'anglais]: Je voudrais féliciter chaleureusement M. Slim à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes vraiment très heureux de voir pour la première fois cette assemblée mondiale présidée par un représentant africain. Son élection est un hommage rendu à sa remarquable personnalité ainsi qu'à l'importance des nouveaux Etats africains dans notre organisation, importance qui s'accroît rapidement.

84. Durant ces dernières années, l'Afrique a été au centre des affaires mondiales. La plupart des peuples africains ont accédé à l'indépendance plus vite que n'auraient osé le prévoir, il y a seulement 10 ans, les hommes les plus clairvoyants. Nous nous félicitons du progrès réel que ces événements représentent.

85. C'est en grande partie aux Nations Unies que revient le mérite des résultats acquis en Afrique. On a dit que les Nations Unies étaient le bouclier des petites nations, la tribune pacifique où les grandes puissances pouvaient s'affronter et la conscience de l'humanité. Les nouveaux Etats africains doivent travailler énergiquement à maintenir la force des Nations Unies.

86. Nous avons à l'ordre du jour des questions importantes concernant l'Afrique. La semaine dernière, les Nations Unies ont été tragiquement frappées alors que M. Dag Hammarskjöld essayait encore une fois de résoudre les problèmes de l'indépendance et de l'intégration du peuple congolais. Le Gouvernement danois a noté avec satisfaction que le Parlement congolais s'était de nouveau réuni et qu'un gouvernement central appuyé par de larges secteurs de la population avait assumé le pouvoir. Espérons que les efforts entrepris par notre regretté secrétaire général, en faveur d'un Congo uni sous l'autorité d'un gouvernement central, se poursuivront et seront couronnés de succès.

87. Il est regrettable que le Gouvernement de l'Union sud-africaine se soit écarté de la tendance universelle en maintenant et en développant sa politique d'apartheid. L'histoire montre qu'à la longue une minorité restreinte ne saurait conserver ses privilèges. En ce qui concerne le territoire sous mandat du Sud-Ouest africain, le Gouvernement de l'Union est directement responsable de son administration devant les Nations Unies. Nous déplorons qu'il ait refusé de coopérer avec l'Organisation et en particulier avec le Comité du Sud-Ouest africain, qui s'est vu interdire l'entrée du territoire sous mandat lors de son récent déplacement en Afrique.

88. Dans une partie de l'Afrique, la situation de l'Angola suscite également de sérieuses inquiétudes. Là encore, il nous semble que des réformes conformes à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies répondraient à nos idéaux communs et à l'intérêt véritable des parties intéressées.

89. Depuis des mois, la tension qui règne à Berlin est au premier plan de nos préoccupations. Nous avons traversé des périodes de crainte où nous redoutions qu'une erreur de calcul ou une interprétation erronée des intentions de l'autre partie n'entraîne le désastre. Heureusement, il semble maintenant que de nouvelles négociations puissent s'ouvrir entre les puissances directement responsables.

90. Nous partageons la conviction, exprimée ici par M. Kennedy, président des Etats-Unis, qu' "il est possible d'arriver à un accord pacifique pour préserver la liberté de Berlin-Ouest, la présence des alliés et leur accès à la ville, tout en reconnaissant les intérêts historiques et légitimes des autres dans le domaine de la sécurité européenne" [1013ème séance plénière].

91. Si les négociations entre les quatre puissances aboutissent, nous serons heureux que l'accord qui en résultera soit placé sous les auspices des Nations Unies. Il convient également d'envisager la possibilité de transférer le siège d'un des organes des Nations Unies à Berlin. La présence de l'Organisation mondiale au milieu même des Berlinoises et la transformation du foyer de tension qu'est Berlin en un centre de coopération internationale véritable pourraient avoir un effet psychologique fort utile.

92. Depuis la seconde guerre mondiale, la principale préoccupation des peuples est d'abolir la guerre. Et,

plus que jamais, les peuples de notre planète, accablés de soucis, se tournent vers cette assemblée dans l'espoir qu'elle réussira à contribuer d'une manière appréciable au désarmement.

93. Pendant plus d'un an, les négociations sur le désarmement ont marqué le pas, mais de nouvelles possibilités semblent se présenter.

94. Nous accueillons avec satisfaction la "Déclaration commune sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement" (A/4879), publiée le 20 septembre 1961 par les représentants permanents des Etats-Unis et de l'Union soviétique aux Nations Unies. Cette déclaration exprime un accord de principe sur les éléments nécessaires à la réalisation d'un désarmement réel, y compris la création d'une force de paix des Nations Unies.

95. En proposant lundi que les négociations sur le désarmement reprennent rapidement et se poursuivent sans interruption jusqu'à la mise au point d'un programme global de désarmement général et complet, le président Kennedy a pris une nouvelle initiative très importante. Il est vrai qu'il est grand temps de dépasser le stade d'une entente sur les principes et de parvenir à un accord sur des plans concrets.

96. En raison de cette déclaration commune et du nouveau programme constructif de désarmement du président Kennedy, je vois poindre l'espoir d'une reprise d'ensemble des négociations.

97. Mon gouvernement est convaincu que l'une des tâches capitales de l'Assemblée est de rapprocher les points de vue sur la façon dont il convient de mener les négociations sur le désarmement.

98. Si celles-ci n'ont pas encore abouti, c'est surtout parce qu'on craignait de détruire, en passant d'une étape du désarmement à une autre, l'équilibre des forces qui, en fait, assure la paix dans le monde aujourd'hui. Il devrait cependant être possible d'établir un plan de désarmement susceptible de donner aux deux parties l'assurance que le passage d'une étape à la suivante ne modifiera pas cet équilibre. Cela exige une préparation minutieuse au niveau des experts. C'est à ces experts qu'il faut laisser le soin de trouver les moyens détaillés — et contrôlables — de maintenir l'équilibre des forces tout au long du processus de désarmement. Le Gouvernement danois estime que ce travail d'experts permettrait peut-être de reprendre les négociations sur le désarmement dans un esprit plus réaliste qu'auparavant.

99. Tant que les grandes puissances militaires ne se seront pas mises d'accord sur un plan complet de désarmement, les petits Etats auront pour leur part le devoir d'étudier les moyens de favoriser la cause commune. Durant la quinzième Assemblée générale, le Danemark s'est déclaré prêt à examiner la possibilité d'ouvrir le territoire du Groenland à une inspection, dans le cadre d'un accord prévoyant un contrôle multilatéral équilibré. Cette offre est toujours valable. Nous estimons qu'une équipe internationale chargée d'inspecter des zones limitées, sur la base de la réciprocité, aurait une excellente occasion d'acquérir une expérience pratique qui serait utile lors de l'élaboration d'un système d'inspection plus détaillé. Permettez-moi d'ajouter à cet égard que le Danemark est prêt, selon ses moyens, à fournir l'équipement et le personnel techniques, scientifiques et militaires nécessaires à l'application de tout programme qui serait mutuellement accepté comme mesure partielle de désarmement.

100. Pour terminer ces remarques sur le désarmement, je voudrais évoquer brièvement la question des essais d'armes nucléaires.

101. Lorsque nous nous sommes réunis ici il y a un an, nous espérions fermement que les négociations de Genève sur l'arrêt des essais nucléaires aboutiraient à un traité qui serait le premier pas vers la détente internationale et qui fraierait la voie à d'autres mesures de désarmement. Ces négociations se sont poursuivies pendant près de quatre ans et, à la suite de conversations laborieuses et détaillées, les trois grandes puissances étaient si près de s'entendre qu'il est difficile de comprendre pourquoi elles ne sont pas arrivées à un accord total sur l'interdiction des essais.

102. C'est avec une profonde inquiétude et un grand regret que nous avons vu, au cours de ces dernières semaines, l'Union soviétique reprendre ses essais nucléaires dans l'atmosphère, ce qui a conduit les Etats-Unis à entreprendre des essais souterrains.

103. Cette reprise des essais dans l'atmosphère terrestre a immédiatement provoqué une augmentation très nette des retombées radio-actives dans de vastes régions du monde. Nos connaissances ne nous permettent pas encore d'évaluer le danger que fait courir à l'humanité l'accroissement de la radio-activité.

104. Il y a là un risque inconnu pour la vie et le bien-être de l'homme, qui ne fera qu'augmenter avec chaque nouvel essai nucléaire dans l'atmosphère.

105. Dans l'esprit de l'appel que les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont lancé à Copenhague au début de septembre, mon gouvernement demande instamment à toutes les puissances nucléaires de l'Est et de l'Ouest de conclure rapidement un accord sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires. L'Assemblée considérera, j'en suis convaincu, qu'elle a le devoir impérieux de travailler à la réalisation de cet objectif.

106. Mon gouvernement a noté avec satisfaction que la question de la représentation de la Chine figurait cette année à notre ordre du jour.

107. Au cours de leur réunion, les ministres des affaires étrangères des pays nordiques ont été unanimes à souligner qu'il était souhaitable de résoudre la question de la représentation de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Je crois que l'admission du Gouvernement de Pékin à l'Organisation ouvrirait de nouvelles possibilités de contacts et de négociations. Aucun système de désarmement ne sera viable et ne présentera de grande valeur politique à longue échéance si le Gouvernement de la République populaire de Chine ne participe pas aux travaux des Nations Unies et ne s'engage pas comme nous tous à respecter les principes de la Charte.

108. J'en viens maintenant aux problèmes économiques et en particulier à la question des modalités de l'aide aux pays sous-développés.

109. Depuis de nombreuses années, le peuple et le gouvernement danois manifestent le plus grand intérêt pour l'aide octroyée aux pays sous-développés par l'intermédiaire des Nations Unies. En fait, un nombre toujours croissant d'institutions danoises et de particuliers, ainsi que des partis politiques, participant ou non au gouvernement, insistent auprès de ce dernier pour qu'il augmente encore sa contribution. Le Danemark a, dès le début, pris part à l'œuvre

constructive des organisations qui fournissent une aide financière à ces pays, comme la Banque internationale et l'Association internationale de développement.

110. L'année dernière nous avons été l'un des auteurs d'une résolution tendant à porter à 150 millions de dollars le montant total des contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial des Nations Unies. Normalement, la participation du Danemark devrait être légèrement inférieure à un million de dollars. J'espère qu'à la prochaine Conférence pour les annonces de contributions mon gouvernement pourra s'engager à tripler cette somme.

111. Nous comprenons cependant fort bien que les pays en voie de développement aspirent à la création du fonds d'équipement des Nations Unies prévu dans la résolution 1521 (XV), qui viendrait s'ajouter aux organisations déjà existantes. Nous espérons que la question du contrôle intergouvernemental et du vote pourra faire l'objet d'un accord susceptible d'inspirer confiance à tous les participants éventuels. Sur cette base, il sera possible de modifier le mandat du Fonds spécial des Nations Unies, conformément à ses statuts, afin d'élargir son activité et de permettre des investissements de capitaux dans l'infrastructure. Ainsi naîtra un fonds d'équipement des Nations Unies, sans qu'il soit besoin de créer un nouveau dispositif, et le désir le plus fervent et le plus constant des pays en voie de développement sera réalisé. Si cette solution est approuvée par tous, le Danemark envisagera d'augmenter encore sa contribution au Fonds spécial des Nations Unies.

112. Les pays en voie de développement comprennent, j'en suis convaincu, qu'ils n'obtiendront l'indépendance économique et politique que grâce à leurs propres efforts.

113. Seule une planification nationale effective, fondée sur la connaissance approfondie de tous les faits, permettra d'accroître la capacité économique à un rythme égal, ou — ce qui serait préférable — supérieur à celui de l'augmentation de la population, et d'établir ainsi un équilibre optimum. Si cet équilibre ne peut être réalisé, tous nos efforts auront été vains, car nous n'aurons pas réussi à améliorer les conditions de vie des populations, objectif que nous nous efforçons d'atteindre en commun.

114. Le commerce est plus important que l'aide. Nous croyons qu'une coopération commerciale régionale, fondée sur des principes libéraux et n'excluant pas le monde extérieur, peut favoriser l'expansion générale des échanges et, par conséquent, les ventes de matières premières et de produits manufacturés des nouveaux Etats. Les nouvelles associations commerciales devraient délibérément s'engager dans cette voie.

115. Dans notre intérêt commun, nous devons éviter que la Communauté économique européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne deviennent des clubs fermés, réservés aux pays riches et industrialisés; ces organisations doivent au contraire devenir les instruments actifs d'une politique clairvoyante et libérale, qui permettra l'accroissement des échanges et de la prospérité dans toutes les parties du monde. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des accords régionaux qui prennent forme en Amérique, en Afrique et en Asie.

116. Le décès de Dag Hammarskjöld a posé un problème qui, sans cela, ne se serait pas présenté avant la fin de 1962, à savoir l'élection de son successeur.

117. Il eût été normal, dans une Organisation mondiale forte et unie, que le Conseil de sécurité s'acquitte sans retard des fonctions qui lui incombent au titre de l'Article 97 de la Charte et propose la nomination, par l'Assemblée générale, d'un nouveau Secrétaire général.

118. La dernière fois que les Nations Unies ont changé de Secrétaire général, il leur a fallu assez longtemps — un peu plus de six mois — pour se mettre d'accord sur le nom de M. Hammarskjöld, le successeur de M. Trygve Lie. Nous savons tous qu'aujourd'hui il sera encore plus difficile au Conseil de sécurité de parvenir à une entente et que, pour différentes raisons, cela prendra probablement encore plus de temps.

119. Les Nations Unies font actuellement face à de graves problèmes dont on ne saurait différer la solution sans risquer de mettre en danger les progrès déjà réalisés dans l'intérêt de la paix. Il est donc essentiel qu'une décision soit prise de toute urgence pour doter notre organisation d'un chef administratif, en attendant que le Conseil s'acquitte de la tâche qui lui est dévolue par la Charte.

120. Le bon fonctionnement du Secrétariat est indispensable à la poursuite de nos travaux. Nous devons veiller à l'assurer continuellement. La nécessité d'une bonne gestion administrative est en l'espèce une considération décisive. Le Gouvernement du Danemark demande instamment qu'un accord sur ce problème vital intervienne aussi rapidement que possible.

121. Comme mon collègue, lord Home, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, l'a indiqué clairement et de manière fort convaincante dans son remarquable discours d'hier, il ne fait aucun doute que si le prétendu système de la "troïka" était accepté dans la forme suggérée par l'Union soviétique, il compromettrait gravement l'efficacité et l'existence même de notre jeune organisation mondiale.

122. L'application de ce principe anéantirait notre espoir de voir les Nations Unies travailler avec succès au maintien de la paix et à l'amélioration des conditions de vie de tous les êtres humains, quelles que soient leur idéologie et leur appartenance politique.

123. J'espère que la présente Assemblée générale sera bientôt en mesure de résoudre ce problème, qui peut avoir une influence décisive sur l'avenir et sur les possibilités des Nations Unies.

124. Je profite de cette occasion pour dire quelques mots sur un sujet particulier. Hier, nous avons accueilli parmi nous, à l'unanimité, un nouvel Etat africain, le Sierra Leone. Au nom de l'Autriche, de la Belgique, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de l'Islande, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, de l'Espagne, de la Suède et de mon propre pays, le Danemark, j'ai le privilège de souhaiter très sincèrement la bienvenue au gouvernement et au peuple de ce nouvel Etat Membre, le centième à occuper sa place à l'Organisation.

125. Voir ainsi les Nations Unies s'orienter vers l'objectif de l'universalité me semble d'excellent augure.

126. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni pour l'exercice de son droit de réponse.

127. Sir Hugh **FOOT** (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je regrette vivement qu'en un passage de son intéressant discours le représentant du Guatemala ait jugé bon de faire allusion au territoire du Honduras britannique. Comme on sait, le Gouvernement britannique ne doute pas de sa souveraineté sur ce territoire, et je tiens à réserver officiellement ses droits sur ce point.

128. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant de Cuba pour l'exercice de son droit de réponse.

129. M. **GARCIA INCHAUSTEGUI** (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Le "Ministre des affaires étrangères" de la United Fruit Company, sur les instructions de sa maison mère, à Washington, s'est livré à des attaques contre le peuple et le gouvernement révolutionnaire de Cuba. Les représentants savent parfaitement qu'au colonialisme des vieilles puissances européennes a succédé le néo-colonialisme. Le Guatemala est un des territoires d'Amérique centrale sur lesquels s'exerce le néo-colonialisme des Etats-Unis.

130. Notre ministre des affaires étrangères signalera une fois de plus à l'Assemblée les agressions qui se sont commises et se perpétrent encore contre notre patrie depuis les dépendances des Etats-Unis dans la région caraïbe. Nous savons bien que le peuple guatémalien, victime de l'exploitation impérialiste, n'est pas responsable de ces attaques.

131. Il nous suffit pour l'instant de dire ceci: nous n'allons pas polémiquer avec les valets, nous qui luttons corps à corps avec le maître.

132. Le **PRESIDENT**: Je donne la parole au représentant du Guatemala qui désire exercer son droit de réponse.

133. M. **UNDA MURILLO** (Guatemala) [traduit de l'espagnol]: Je ne répondrai naturellement pas aux insultes proférées par le représentant de Cuba: c'est le style dont les dirigeants cubains sont coutumiers quand ils parlent des autres pays. Nous nous réservons le droit de répondre à ces insultes au moment opportun.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (suite*)

134. M. **MALALASEKERA** (Ceylan) [traduit de l'anglais]: La délégation ceylanaise se réjouit de voir que le projet de résolution qu'elle avait déposé, conjointement avec plusieurs autres pays, en vue de l'admission du Sierra Leone, a eu un heureux résultat, et que le Sierra Leone est devenu le centième Membre de notre organisation internationale. Nous tenons à adresser nos félicitations les plus chaleureuses et nos vœux les plus sincères au gouvernement et au peuple du Sierra Leone en ce jour d'excellent augure.

135. N'est-ce pas d'ailleurs une curieuse coïncidence que le nom de nos deux pays soit associé au lion courageux et intrépide, roi de la forêt? Sierra Leone signifie "la montagne du lion", et l'ancien nom de Ceylan, *Sinhaladvipa*, "le pays de la race des

lions". D'ailleurs, nous avons chez nous une montagne bien connue qui s'appelle Sigeri: "la montagne du lion".

136. L'histoire du Sierra Leone, on l'a déjà dit, est unique parmi celles des anciennes dépendances du Royaume-Uni; elle est caractérisée par beaucoup de faits héroïques et d'amères souffrances. Si, de toute évidence, le pays était déjà connu des navigateurs phéniciens il y a 25 siècles, ce n'est que depuis environ deux siècles que des colons sont venus de terres étrangères peupler ce territoire d'une grande diversité et riche en beautés naturelles.

137. C'est grâce à la sagesse et à la clairvoyance du Gouvernement britannique, qui l'a gouverné jusqu'ici, et au courage, à l'énergie et à la perspicacité de ses chefs éclairés, que les progrès économiques, sociaux et politiques réalisés par le Sierra Leone au cours des 150 dernières années ont valu à son peuple le droit à la pleine indépendance et lui ont permis de prendre la place qui lui revient dans le concert des nations. Au premier rang des chefs qui ont conduit le pays à l'indépendance totale dans une atmosphère remarquable de cordialité et d'amitié, nommons sir Milton Margai, que nous sommes heureux et fiers de saluer ici aujourd'hui. Nous lui rendons, comme à ses collègues, un sincère hommage.

138. Le Sierra Leone possède de riches mines de diamants et d'importantes ressources minières, forestières et agricoles. L'esprit d'entreprise et le courage de son peuple, les mesures éclairées prises pour assurer le développement rapide des services scolaires et sanitaires sur l'ensemble du territoire, son vaste port où les échanges sont appelés à s'accroître, une administration compétente, une expérience relativement longue et étendue des institutions démocratiques, tous ces éléments permettent d'espérer, pour le Sierra Leone et son peuple, un avenir brillant et prospère. Quant à nous, nous formons le vœu que le peuple du Sierra Leone réalise ses espoirs et ses ambitions et que tous ses efforts soient couronnés d'un plein succès.

139. M. **BROOKS** (Canada) [traduit de l'anglais]: Je dirai, pour commencer, que j'ai ce matin le grand honneur de parler, non seulement en mon nom, mais au nom de la délégation néo-zélandaise, qui m'a aimablement chargé de me faire son interprète.

140. La naissance d'une nouvelle nation et son admission dans notre organisation mondiale est toujours un important événement. Nos délégations sont particulièrement heureuses de pouvoir aujourd'hui souhaiter la bienvenue aux représentants du Sierra Leone, avec lequel notre pays a été si étroitement associé au sein du Commonwealth. Il est particulièrement de circonstance que le Premier Ministre, sir Milton Margai, dont les qualités personnelles sont partout connues, en Afrique comme ailleurs, ait pu être parmi nous aujourd'hui.

141. La Nouvelle-Zélande et le Canada ont suivi avec un intérêt soutenu et une profonde satisfaction l'avance régulière du Sierra Leone sur le chemin de l'indépendance. Nos peuples ont été particulièrement frappés par les qualités d'hommes d'Etat de ses chefs qui, en dépit des agitations et des difficultés qui accompagnent inévitablement toute période de transition, ont su assumer leurs nouvelles et exigeantes responsabilités. L'histoire de la marche du Sierra Leone vers l'indépendance montre la coopération harmonieuse qui existait entre ce pays et le Royaume-Uni, comme l'a

* Reprise de la 1018ème séance.

fort à propos souligné hier le Premier Ministre, sir Milton Margai. Le gouvernement et le peuple du Sierra Leone, comme tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays, méritent nos plus sincères félicitations et nous les leur adressons de tout notre cœur.

142. Le Sierra Leone va être parmi nous un représentant de plus du continent africain en plein développement; il sera à ce titre appelé à jouer un rôle particulièrement important dans nos délibérations. Nous sommes heureux de le voir prendre part à nos travaux dans la certitude que son représentant apportera une contribution importante et constructive à l'œuvre des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande et le Canada sont fiers de se trouver associés à leur nation sœur dans cette assemblée, comme naguère au sein du Commonwealth; aussi applaudissent-ils à son entrée, en Etat indépendant, dans la communauté des nations. C'est pour nous un honneur que de patronner l'admission du Sierra Leone comme centième Membre des Nations Unies. Nous formons les plus sincères vœux de bonheur pour son peuple et de prospérité pour lui.

143. M. BEAVOGUI (Guinée): L'honneur m'échoit, en cette heureuse occasion, de prendre la parole au nom des délégations membres de l'Union des Etats africains que constituent le Ghana, le Mali et la Guinée, pour souhaiter une fraternelle bienvenue à l'Etat frère du Sierra Leone au sein de l'Organisation des Nations Unies.

144. L'admission d'un nouvel Etat au sein de notre organisation est pour nous tous un événement qui nous remplit de joie et d'espoir en l'avenir des Nations Unies. En effet, nous sommes convaincus que nous améliorerons d'une façon décisive les conditions d'une coopération internationale et d'une paix universelle lorsque tous les pays du monde siégeront dans cette assemblée où ils apporteront, chacun dans la mesure de ses moyens propres, leur contribution à la recherche de solutions aux problèmes qui intéressent le développement harmonieux de l'humanité.

145. Ce principe d'universalité de notre organisation est, à lui seul, suffisant pour que, chaque fois qu'un nouvel Etat s'ajoute à ceux qui sont représentés ici, nous nous en réjouissons sincèrement et, quand le nouvel Etat postulant est un Etat africain, entièrement libre et indépendant, nos délégations se doivent d'être parmi les premières à souhaiter une chaleureuse bienvenue aux représentants de cet Etat car ils ne sauraient être que des artisans actifs et conscients de la réhabilitation totale de l'Afrique.

146. Mais en vérité, en ce qui concerne l'admission du Sierra Leone, les Républiques du Ghana, de la Guinée et du Mali ont de multiples raisons supplémentaires de se réjouir. Tout d'abord, en plus de l'identité de notre passé historique africain, il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur la carte de l'Afrique pour voir que les liens qui nous unissent avec le pays frère du Sierra Leone sont singulièrement étroits. Nos pays ne sont en réalité qu'un seul et même ensemble naturel, et n'eussent été l'intervention brutale et les contradictions déroutantes des colonisateurs, jamais nous n'aurions été séparés. Néanmoins, par-delà la colonisation, nos divers Etats ont gardé leurs liens naturels dont le plus indestructible, en plus de celui de l'histoire et de la géographie, est le lien du sang.

147. Nos populations, dont la majorité appartient aux mêmes ethnies, ont gardé, malgré une différence de

colonisation, les mêmes coutumes, les mêmes langues, et nourrissent encore aujourd'hui les mêmes aspirations. En réalité, nos pays n'ont jamais été séparés dans le cœur, dans la pensée et dans les aspirations à une vie libre, prospère et digne.

148. Récemment encore, quelques mois avant l'indépendance du Sierra Leone, le chef de l'Etat guinéen, le président Sekou Touré, accompagné de plusieurs membres de son gouvernement, se rendait en visite officielle à Freetown. A cette occasion, le premier responsable guinéen a pu constater la grande affection et les sentiments de fraternité sincère qui lient le peuple du Sierra Leone à ses frères africains de la Guinée, du Ghana, du Mali et d'ailleurs.

149. C'est pourquoi nous ressentons aujourd'hui la même joie, mêlée d'émotion, que nous avons ressentie déjà à deux reprises récemment, au moment de l'admission de la République de Guinée et de celle du Mali comme Membres des Nations Unies. Nous devons aujourd'hui profiter de l'occasion solennelle qui nous est offerte pour, une fois de plus, affirmer notre foi en l'avenir radieux de l'Afrique et notre conviction que bientôt, très bientôt, tout notre continent sera libéré des derniers bastions de la domination étrangère, honteuse et dégradante pour tous de nos jours. Déjà en Afrique occidentale, en dehors des formes nouvelles de néo-colonialisme à extirper à tout prix, il ne reste plus à débarrasser de l'asservissement colonial que la Gambie, la Guinée dite portugaise et les fies du Cap-Vert. Nul doute que ces pays frères retrouveront bientôt leur liberté grâce à l'action déterminante de leurs peuples.

150. Les peuples d'Afrique, mus dorénavant par le dynamisme des combattants des causes justes, continueront à inscrire de nouvelles victoires au registre de l'histoire de notre temps.

151. Nous saluons aujourd'hui la victoire du peuple du Sierra Leone sur les forces d'assujettissement qui avilissent ceux qu'elles asservissent en même temps qu'elles se dégradent elles-mêmes. L'admission de ce nouvel Etat parmi nous sonne encore plus fort que jamais le glas du régime colonial et annonce la nouvelle ère radieuse et exaltante qui s'ouvre devant l'Afrique.

152. En nous rejoignant, nous sommes sûrs que nos frères du Sierra Leone ne ménageront aucun effort pour accélérer, à nos côtés, le mouvement de libération politique, économique et social de notre continent. Nous sommes sûrs que l'action des représentants de ce pays frère s'inscrira dans le cadre clair et sans équivoque de notre engagement vis-à-vis de nos peuples pour leur liberté totale, leur développement rapide dans les domaines économique et social, pour l'affirmation de la personnalité africaine, pour la paix en Afrique et dans le monde et enfin pour l'objectif qui demeure fondamental aux yeux de tous les responsables de l'Union des Etats africains, à savoir l'unité africaine, voulue par ses peuples et réalisée à leur profit.

153. En parrainant le projet de résolution A/L.353 et Add.1 à 4 pour l'admission du Sierra Leone, les Etats membres de l'Union des Etats africains ont tenu à montrer les sentiments de fraternité et d'amitié qu'ils nourrissent à l'égard de leurs frères sierra-léonais et à souligner l'espoir qu'ils entretiennent de voir ces sentiments se renforcer et se matérialiser de plus en plus chaque jour dans l'intérêt des populations de ces pays, c'est-à-dire du

peuple africain de cette région dont l'unité est déjà si vivante.

154. Dans la liberté retrouvée et au moment où s'effondrent les restes des empires coloniaux, il est permis de penser que le Sierra Leone s'engagera résolument sur la voie du courage et du progrès. Ce faisant, il remplirait pleinement sa mission d'Etat africain libre et souverain et demeurerait un soutien solide des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Dans ce nouveau combat qui l'attend, pour l'honneur de son peuple et la fierté de ses dirigeants, le Sierra Leone peut être assuré de la solidarité agissante et fraternelle du Ghana, de la Guinée et du Mali.

155. Que le vote unanime qui l'accueillera parmi nous lui traduise tous nos vœux de bonheur complet, de prospérité réelle et de succès total dans la voie de la dignité et de la responsabilité retrouvées.

156. M. LOUTFI (République arabe unie): C'est avec une vive satisfaction que je prends la parole aujourd'hui, au nom de ma délégation et de celle du Yémen, pour m'associer aux félicitations qui ont été adressées au Sierra Leone à l'occasion de son accession à l'indépendance et de son admission à l'Organisation des Nations Unies, et cela d'autant plus que le Sierra Leone appartient comme nous à l'Afrique.

157. La République arabe unie et son peuple ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution du Sierra Leone vers son indépendance et les négociations qui ont abouti à la proclamation de cette indépendance. Nous exprimons au Gouvernement du Sierra Leone, à son habile et éloquent premier ministre, au peuple du Sierra Leone toutes nos félicitations; nous formons les vœux les plus sincères pour leur bien-être et leur prospérité.

158. Nous entretenons des relations diplomatiques avec le jeune Etat et nous nous réjouissons de la coopération naturelle qui, j'en suis certain, existera aux Nations Unies entre cet Etat africain et notre délégation. Nous sommes certains que le Sierra Leone apportera une précieuse contribution aux travaux des Nations Unies et principalement au règlement des questions qui concernent la paix et la sécurité internationales, ainsi que les problèmes africains. Nous souhaitons que les autres Etats africains qui continuent à lutter pour leur indépendance viennent bientôt prendre leur place dans la communauté internationale.

159. M. KAMIL (Fédération de Malaisie) [traduit de l'anglais]: C'est pour ma délégation un honneur et un grand privilège que d'avoir pu hier s'associer à beaucoup d'autres délégations pour déposer le projet de résolution qui recommandait l'admission du Sierra Leone. Le Sierra Leone fait partie du Commonwealth des nations, auquel mon pays est fier d'appartenir, et cela nous donne une satisfaction de plus.

160. Permettez-moi, au nom de ma délégation, d'adresser nos sincères et chaleureuses félicitations au gouvernement et au peuple du Sierra Leone qui, par acclamation et à l'unanimité, a été admis dans notre organisation mondiale, dont il est le centième Membre.

161. En souhaitant la bienvenue au Sierra Leone, ma délégation espère qu'une collaboration amicale et fructueuse s'établira entre les deux délégations dans toutes nos entreprises au sein de l'Organisation.

162. Il est à l'honneur impérissable de la Grande-Bretagne que le Sierra Leone soit passé sans heurts et sans difficultés du statut de territoire colonial à celui d'Etat indépendant et souverain. Nous espérons que cet exemple sera suivi par d'autres puissances coloniales et nous saluons d'avance le jour où le colonialisme, sous toutes ses formes et toutes ses manifestations, n'appartiendra plus qu'au passé.

163. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Au nom de mon gouvernement et du peuple chypriote, je souhaite la bienvenue au Sierra Leone à l'occasion de son admission dans notre organisation en tant qu'Etat indépendant et souverain. Qu'un nouveau peuple d'Afrique soit parvenu à l'indépendance et devienne Membre des Nations Unies est un signe réconfortant, un nouveau pas vers l'universalité de la liberté et vers l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, instrument de paix. Que ce peuple soit parvenu à l'indépendance par des moyens pacifiques n'est pas moins encourageant. Cette évolution honore les parties directement intéressées et aussi les Nations Unies, dont l'influence et les résolutions constructives en faveur de l'indépendance de tous les peuples l'ont grandement facilitée.

164. Dans l'atmosphère assombrie par les tensions actuelles et les dangers menaçants, l'accession pacifique d'un nouvel Etat à la souveraineté et son admission unanime dans l'Organisation apparaissent comme un point lumineux, parce qu'elles sont non seulement un message de liberté mais aussi un message de concorde.

165. Nous saluons chaleureusement le Premier Ministre du Sierra Leone, sir Milton Margai, et les autres membres de la délégation. Avec l'admission de ce nouveau Membre, c'est une voix indépendante de plus, un vote objectif de plus qui appuieront les Nations Unies, instrument de paix et de progrès.

166. M. WACHUKU (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Je suis particulièrement heureux et profondément touché de prendre la parole pour souhaiter la bienvenue au Sierra Leone et je me réjouis sincèrement de son entrée dans l'Organisation.

167. Jusqu'à hier, mon pays était le quatre-vingt-dix-neuvième Membre, le dernier-né de la famille. Aujourd'hui, l'entrée d'un nouveau Membre — le centième — lui donne un certain sentiment d'afnesse et plus d'assurance, d'autant plus qu'au cours de cette même session le Tanganyika viendra sans doute grossir la famille.

168. L'admission du Sierra Leone augmente le nombre des Membres africains. Nul doute qu'il jouera aux Nations Unies un rôle bien disproportionné à la superficie de son territoire, car tous ceux d'entre nous qui viennent d'Afrique occidentale savent quelle place il a tenu dans la vie et dans l'histoire de cette région, grâce à ses établissements scolaires et à son action culturelle, administrative et politique.

169. Pays frères, le Sierra Leone et la Nigéria ont à ce point travaillé en étroite collaboration qu'aujourd'hui encore les fonctionnaires du Sierra Leone sont employés dans les services administratifs de la Nigéria et que nos fils et nos filles fraternisent avec leurs frères et leurs sœurs, à l'université du Sierra Leone, comme s'ils venaient d'un même territoire et dépendaient d'un même gouvernement. Il nous est donc d'autant plus agréable de saluer ici le Premier Ministre du Sierra Leone, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et les personnalités qui l'ont

accompagné pour assister à l'admission de leur noble pays dans notre grande et auguste organisation.

170. Le Sierra Leone est l'ami traditionnel de la Nigéria. Le Premier Ministre de la Nigéria, Alhaji sir Abubakar Tafawa Balewa, et sir Milton Margai sont même de vieux amis. Cette amitié personnelle symbolise les relations qui unissent le Sierra Leone et la Nigéria. Nul doute que l'exemple de ces pays, liés par une amitié traditionnelle, n'ait d'heureuses répercussions sur le développement de cette région du monde.

171. L'admission du Sierra Leone nous donne aussi une satisfaction infinie parce que ce pays accède à l'indépendance selon le processus qui nous est cher, dans le sérieux, la sérénité et la paix, toutes conditions que nous aimons à rencontrer sur notre continent. Nous ne voulons pas l'indépendance téléguidée. Nous ne voulons pas l'indépendance dans le tumulte. Nous ne voulons pas l'indépendance dans l'acrimonie. L'indépendance dans l'anéantissement mutuel n'a aucune valeur à nos yeux. L'Afrique a trop longtemps souffert. Elle ne doit plus souffrir. Le climat serein dans lequel le Sierra Leone a accédé à l'indépendance est celui que mon pays voudrait voir régner sur tout le continent africain.

172. Le Sierra Leone, comme je l'ai déjà souligné, a des liens culturels, moraux, spirituels et sociaux avec la Nigéria. Il me faudrait des heures pour exprimer ce que je ressens. Etant donné le temps qui m'est imparti, je tiens à dire, au nom de la Nigéria, comme au nom de l'Ethiopie qui m'a demandé de me faire son interprète, que nous accueillons de tout notre cœur le Sierra Leone dans notre grande assemblée. Nous escomptons une coopération étroite et fructueuse entre le Sierra Leone, mon pays, l'Ethiopie et d'autres pays d'Afrique. Nul doute, Monsieur le Président, que vous n'avez lieu d'être fier de la participation du Sierra Leone aux travaux de l'Assemblée, car le Sierra Leone possède des mines de sagesse et de compréhension, qu'il peut mettre au service des Nations Unies. Le Sierra Leone prouvera sans aucun doute que la sagesse n'est l'apanage ni des vastes pays, ni des grandes puissances, et que même celle d'un petit pays peut exercer une influence heureuse sur une Organisation comme la nôtre.

173. Je ne m'attarderai pas davantage et dirai — en conclusion —, au nom de ma délégation, au nom du gouvernement que je représente et au nom de notre peuple, combien je suis heureux de souhaiter ici la bienvenue au Sierra Leone et combien nous comptons sur sa collaboration.

174. M. MANESCU (Roumanie): C'est avec une grande satisfaction que je m'acquitte de la tâche que les délégations des pays socialistes m'ont fait l'honneur de me confier, en exprimant nos chaleureux souhaits de bienvenue à l'Etat du Sierra Leone qui vient d'être admis au sein des Nations Unies. L'admission du centième Membre des Nations Unies représente un pas en avant dans le processus historique de conquête de l'indépendance par les peuples qui luttent pour se libérer de l'oppression coloniale. C'est avec une profonde sympathie que les pays socialistes, que toute l'humanité éprise de paix suivent la lutte courageuse des peuples d'Afrique contre le joug colonial et accordent à ces peuples leur appui et leur aide désintéressés. Dans cet esprit, nous demandons résolument que les principes de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée sur l'initiative de l'Union sovié-

tique par l'Assemblée générale dans sa résolution 1514 (XV) du 14 décembre 1960, soient mis en œuvre immédiatement.

175. Nous exprimons l'espoir que le nouvel Etat qui a reconnu les buts et les principes de la Charte apportera sa contribution à la réalisation des nobles objectifs de notre organisation, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

176. Nous sommes sûrs que le peuple du Sierra Leone, qui pendant les années d'asservissement colonial a fait mûrir sa profonde aspiration et son attachement aux grandes idées d'indépendance et de progrès, saura se dédier avec passion à l'épanouissement de son pays, en disposant de son propre destin, en ayant la maîtrise de ses propres affaires et en mettant en valeur les ressources naturelles de son sol au bénéfice de son pays.

177. Nous souhaitons de tout notre cœur au nouvel Etat admis au sein des Nations Unies le plein succès dans cette voie du renforcement de son indépendance, du développement de son économie nationale, de sa culture et de la promotion d'une politique de paix et d'amitié avec tous les peuples.

178. Pour conclure, nous voulons exprimer notre profonde conviction que l'admission du Sierra Leone sera suivie de près par l'entrée dans notre organisation des autres Etats accédant à l'indépendance dans le cadre du grandiose mouvement de libération des peuples coloniaux.

179. M. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les Etats-Unis sont particulièrement heureux d'accueillir le Sierra Leone comme Membre des Nations Unies — le centième. Le nombre 100 a quelque chose de significatif et de mémorable, et nous sommes enchantés que le centième Membre de notre organisation soit un Etat africain: cela symbolise l'expansion et l'enrichissement humain que ce grand continent a largement apportés à l'ONU au cours de ces dernières années.

180. Nous avons la conviction que le Gouvernement du Sierra Leone, sous la direction compétente de son premier ministre, sir Milton Margai, participera de façon significative à l'œuvre des Nations Unies.

181. Lors de son accession à l'indépendance, le Sierra Leone a fait savoir qu'il poserait sans délai sa candidature à l'ONU, pour y remplir son rôle:

"Premièrement, en s'efforçant de travailler à la paix dans le monde et de la préserver en Afrique; deuxièmement, en soutenant en tous lieux la liberté et la dignité de l'individu; troisièmement, en développant l'Organisation des Nations Unies de telle façon qu'elle ne représente plus seulement l'espoir et la conscience de l'univers, mais devienne pour les petites nations une garantie efficace et puissante."

Voilà des objectifs nobles et dignes, et les Etats-Unis sont heureux de pouvoir y souscrire et de s'engager à faire tous leurs efforts pour y parvenir.

182. Le Ministre des affaires étrangères du Sierra Leone, M. Karefa-Smart, nous honore aujourd'hui de sa présence, et nous sommes impatients de collaborer avec lui et ses collègues dans les années à venir.

183. M. N'THEPE (Cameroun): C'est avec un sincère plaisir que la délégation du Cameroun, au nom des Républiques du Congo (Brazzaville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Gabon, de la Haute-Volta,

de Madagascar, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Tchad, vient s'associer aux orateurs précédents pour adresser au gouvernement et au peuple du Sierra Leone ses félicitations les plus fraternelles à l'occasion de son admission aux Nations Unies.

184. Quelles que soient l'incertitude et la variété existant dans le monde actuel, on y remarque néanmoins un certain enchaînement secret et un ordre réglé de tout temps par la Providence, si bien que chaque chose suit le cours de sa destinée. Tel est le sort de l'Afrique et de tous les peuples colonisés dont l'éveil, en ce XXème siècle, fait partie de ce processus continu.

185. Le principe de libération et de décolonisation dont l'Organisation des Nations Unies fait aujourd'hui sa doctrine — principe que cette organisation défend et qu'elle veut total et complet — est un honneur pour le genre humain et un élément de paix et de sécurité dans le monde.

186. Les grandes âmes et les grandes puissances ne sont pas celles qui ont moins de passions et plus de vertus que les âmes communes, mais celles seulement qui ont de plus grands desseins.

187. C'est ainsi que je demanderai au représentant du Gouvernement du Royaume-Uni de bien vouloir transmettre à Sa Majesté et au peuple britannique nos compliments pour l'œuvre d'émancipation qui a abouti aujourd'hui à l'admission du Sierra Leone aux Nations Unies. J'espère qu'il dira au peuple de Grande-Bretagne la reconnaissance de l'Afrique et les souhaits que nous formulons de voir bientôt siéger ici les peuples dont il assume la charge. C'est un honneur pour ce pays dont la culture a conquis les deux tiers du monde. Rien ne vaut, en effet, l'amitié des peuples, et nous espérons que l'exemple du Royaume-Uni sera suivi par certains Etats Membres de cette organisation, qui sont encore colonisateurs et qui doivent suivre avec moins de passion et moins de brutalité l'exemple des autres pays.

188. Au Sierra Leone, nous disons que notre premier mouvement de joie à la vue du bonheur de nos amis ne vient ni de notre bonté, ni de l'amitié que nous avons pour eux. C'est un effet de l'amour-propre; nous sommes flattés de l'espérance d'être avec eux pour l'édification d'une société où les hommes sont égaux et peuvent collaborer pour la paix.

189. La présence de cet Etat ami à la Conférence des Etats africains indépendants, tenue à Monrovia en août 1959, est pour nous une éclatante garantie de l'espoir que nous mettons en la personne de son représentant au sein de cette assemblée. Bâtir l'Afrique dans la paix et la concorde, tel fut l'objectif des conférenciers de Monrovia, objectif auquel le Sierra Leone a donné sa caution.

190. Au peuple et au gouvernement du Sierra Leone, à leurs chefs, nous réitérons les vœux avec lesquels nous avons salué l'indépendance nationale de ce pays ami. Nous sommes persuadés que le représentant du Sierra Leone fera preuve ici de maturité politique pour bâtir la paix dans le monde et soutenir la sécurité internationale.

191. M. AMMOUN (Liban): La délégation de l'Irak a bien voulu me demander de souhaiter en son nom, en même temps qu'au nom de ma délégation, la bienvenue à la République du Sierra Leone. C'est un honneur, que j'apprécie à sa juste valeur, que de

parler au nom d'une délégation dont j'ai personnellement admiré, depuis la fondation des Nations Unies, l'action vigoureuse, inlassable en faveur des peuples opprimés et en vue de l'extension à tous les peuples du monde des principes de la Charte et, notamment, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes jadis si méconnu.

192. L'Irak a toujours été, au sein des Nations Unies, le porte-parole convaincu de tous ces peuples luttant pour leur indépendance et leur liberté. C'est au nom de ma délégation et de celle de ce pays que j'adresse les plus vives félicitations au gouvernement et au peuple de la république africaine amie.

193. Laissez-moi vous dire aussi qu'en parlant au nom de mon gouvernement et de mes compatriotes au Liban je sais que je m'exprime également au nom de plusieurs milliers de Libanais établis depuis un demi-siècle au Sierra Leone et qui se réjouissent de cet événement. Ce pays, que j'ai la grande joie d'accueillir dans cette enceinte, les a lui-même reçus sur son sol et sous son ciel, et ses enfants partagent avec eux, depuis plus d'une génération, les joies et les peines de la vie commune.

194. Si aujourd'hui, tous ensemble, ils célèbrent ce jour mémorable dans la joie, de quelles peines aussi ces Libanais d'Afrique n'ont-ils pas été les témoins, de même qu'ils ont été les témoins admiratifs de la lutte et du travail de tous les instants des citoyens du Sierra Leone en vue de l'édification de leur Etat et de l'indépendance de leur nation. Plus que tous autres, mes compatriotes peuvent attester quels efforts patients ces vaillants Africains ont déployés, dans les domaines économique et culturel et dans l'arène politique, dans le dessein de se dégager des liens de la colonisation et de se présenter au monde en Etat indépendant, libre et prospère.

195. La République du Sierra Leone peut se flatter de compter parmi ces nations désormais maîtresses de leur destinée et capables d'aider efficacement au développement et au progrès de la communauté internationale.

196. La délégation du Sierra Leone m'en voudrait cependant si je n'évoquais pas, en ce jour de joie profonde mais non point sans mélange, le destin de peuples frères qui n'ont pas cessé de lutter pour leur indépendance nationale. Cependant, depuis déjà une année qu'a été adoptée la résolution 1514 (XV) relative à la décolonisation totale et définitive, seul le pays que nous accueillons aujourd'hui s'est libéré du régime colonialiste. Si la puissance qui le détenait sous son autorité l'a dégagé de ses liens, nous voulons espérer que cette puissance même, et toutes les puissances colonialistes, prendront en considération la volonté manifeste des Nations Unies de mettre fin sans délai au colonialisme sous toutes ses formes.

197. En ce qui concerne la jeune république qui siège depuis aujourd'hui dans nos rangs, nous savons qu'après avoir combattu pour son indépendance nationale elle se joindra à nous, ainsi que l'a dit tout à l'heure le représentant de la Guinée, avec la même détermination, dans la lutte pour la libération des nations encore subjuguées ou dépendantes. Son admission est déjà une victoire pour les principes et les objectifs des Nations Unies, ceux de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, de l'égalité souveraine des nations et de l'universalité de notre organisation. Admis dans son sein, le Sierra Leone y sera un Membre actif pour le triomphe définitif de ces principes.

198. M. BENJELLOUN (Maroc): J'avais eu déjà personnellement l'honneur et la joie de présenter, au nom de S. M. le Roi du Maroc, du gouvernement et du peuple marocains, au Sierra Leone, nos félicitations pour son admission comme Membre de l'Organisation internationale du Travail, lors de la quarante-cinquième session de la Conférence internationale du Travail qui s'est tenue à Genève en juin dernier.

199. Le Maroc a toujours accordé son appui total à l'admission de nouveaux Membres véritablement souverains au sein des organismes internationaux. Mon pays, qui a toujours défendu âprement le principe sacré de la liberté des peuples et soutenu leur accession à l'indépendance, est particulièrement heureux aujourd'hui d'adresser ses chaleureuses et fraternelles félicitations à ce pays africain qui fait son entrée parmi nous.

200. Et ce n'est pas le moindre titre de gloire de ce nouveau Membre que d'avoir réuni sur lui l'unanimité pour son admission. Cette unanimité est l'illustration la plus parfaite de l'amitié et de l'admiration qu'ont tous les peuples représentés dans cette assemblée pour la sagesse, la maturité et le grand humanisme des dirigeants et du noble peuple du Sierra Leone. C'est aussi la preuve de ce que cet Etat remplit toutes les obligations prescrites par la Charte des Nations Unies pour en devenir Membre.

201. Qu'il me soit permis ici, au nom de ma délégation, de souhaiter la bienvenue à cet Etat, persuadé qu'il saura contribuer à promouvoir et à défendre les buts et les idéaux de notre organisation internationale. Désormais le Sierra Leone, qui à juste titre peut s'enorgueillir d'avoir une capitale au nom prédestiné — Freetown, ville libre —, est aussi libre, indépendant et maître de ses destinées. Le Sierra Leone sera, j'en suis persuadé, l'un des champions les plus passionnés pour préserver et défendre cette liberté, contribuant ainsi à l'édification d'un monde fraternel de paix, de coopération et de justice.

202. M. WIRJOPRANOTO (Indonésie) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur et le plaisir d'adresser au gouvernement et au peuple du Sierra Leone les félicitations chaleureuses de l'Indonésie à l'occasion de son accession à l'indépendance nationale. Nous nous réjouissons de saluer dans le Sierra Leone un nouveau Membre des Nations Unies. Nous partageons aujourd'hui leur joie. N'est-il pas naturel que l'Indonésie prenne part à cette joie et à ce bonheur? Nous avons connu le même sort dans le passé, nous avons les mêmes buts pour l'avenir et nous jouissons de la même liberté dans le présent.

203. Nos félicitations s'accompagnent du vœu, de la prière, de la certitude en fait, que le Gouvernement du Sierra Leone saura être fort, constant et efficace — fort dans son esprit, constant dans ses pensées, efficace dans ses actes. Nous savons quelle énorme tâche de reconstruction attend le Sierra Leone. Il faudra transformer une ancienne colonie en une nation libre et prospère, développer au maximum sa vie politique, économique, sociale et culturelle sur une base nationale, satisfaire aux exigences matérielles et spirituelles du peuple et à ses aspirations. Nous sommes persuadés que ce programme se réalisera grâce à l'unité nationale et à la mobilisation des ressources du pays. Le Sierra Leone peut compter, dans ce domaine, sur notre amitié et nos encouragements.

204. Les nouvelles nations telles que le Sierra Leone font leur apparition sur la scène internationale à une

époque agitée et difficile. C'est pour elles un fardeau et une responsabilité de plus. Elles doivent non seulement travailler de toutes leurs forces à réaliser la stabilité internationale et à renforcer la paix mais tâcher également de faire disparaître les causes des tensions actuelles et de favoriser la coopération internationale —, car nous, les nouvelles nations étrangères, avons besoin de la paix dans le monde et devons l'obtenir.

205. M. FUKUSHIMA (Japon) [traduit de l'anglais]: Nous adressons nos félicitations chaleureuses au Sierra Leone à l'occasion de son admission dans l'Organisation. Au cours des premières journées de cette seizième session, nous nous sommes penchés sur de graves problèmes internationaux, dans notre volonté arrêtée de nous efforcer au maximum de trouver à ces problèmes des solutions pacifiques, justes et applicables. C'est pourquoi l'élection à l'unanimité du Sierra Leone, à cette étape de nos travaux, est un événement réconfortant et un heureux augure pour l'avenir.

206. Après avoir connu pendant de nombreuses années un statut de dépendance, le Sierra Leone a accédé à l'indépendance totale. Le 27 avril 1961, une cérémonie solennelle s'est déroulée à Freetown pour saluer cet événement; le même jour, le Japon a noué des relations diplomatiques avec cette nouvelle nation. Un envoyé spécial est venu du Japon assister à cette cérémonie. C'est en associé à part entière que le Sierra Leone se joint aujourd'hui à nous dans la recherche d'une paix durable. Nous espérons fermement que cette vaillante nation nouvelle apportera une contribution marquante aux efforts que nous faisons ensemble pour réaliser l'harmonie entre tous les peuples. C'est avec un plaisir sans mélange que nous aspirons à collaborer étroitement et amicalement avec le Sierra Leone dans nos progrès communs sur la voie de la paix, de la liberté, de la justice et de la prospérité.

207. M. COMAY (Israël) [traduit de l'anglais]: Je suis heureux de pouvoir associer le peuple et le gouvernement israéliens et ma délégation aux félicitations adressées au nouvel Etat souverain du Sierra Leone à l'occasion de son admission dans notre organisation, dont il est le centième Membre. Cet événement marque une importante étape du processus historique par lequel les peuples d'Afrique s'affranchissent de la domination coloniale et accèdent à la liberté, l'égalité et la dignité au sein de la famille des nations. Il est juste, je crois, de reconnaître tout ce que le Royaume-Uni a su faire pour faciliter à son ancienne colonie l'accession à l'indépendance dans un esprit d'amitié et de respect réciproque. Cet événement nous comble de joie et nous aspirons à des relations amicales et à une collaboration étroite avec notre nouvel Etat frère, avec lequel nous avons déjà noué des relations diplomatiques.

208. M. DEMAJO (Yougoslavie): C'est avec une satisfaction toute particulière que je voudrais, au nom de la délégation yougoslave, présenter nos félicitations sincères au peuple et au gouvernement du Sierra Leone à l'occasion de l'admission de ce pays à l'Organisation des Nations Unies. Le fait de voir ce jeune Etat africain entrer sur la scène mondiale en tant qu'Etat indépendant marque un succès de plus dans la lutte des peuples africains pour leur indépendance et contre le colonialisme dont la liquidation doit être accélérée avec encore plus d'énergie. Le nombre des pays du continent africain qui se sont

affranchis des rapports coloniaux s'accroît toujours davantage et leur participation active et constructive aux travaux de l'Organisation des Nations Unies est d'une grande importance pour l'établissement de meilleures relations internationales et la création de conditions plus favorables à la solution de nombreux problèmes internationaux en suspens.

209. L'admission du Sierra Leone dans les rangs des pays libres et au sein de la communauté des nations représente sans doute un pas de plus dans ce sens. Je profite de cette occasion pour réitérer l'expression des sentiments de sincère amitié que le peuple et le gouvernement de la Yougoslavie nourrissent envers le peuple et le gouvernement du Sierra Leone, et pour former les vœux les meilleurs pour le succès, dans l'édification intérieure et les relations internationales, de ce jeune pays africain qui, aujourd'hui, prend place parmi les Etats Membres de notre organisation.

210. M. Sarwar HASSAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: La délégation pakistanaise a aujourd'hui l'honneur de parler au nom de la délégation turque et de la délégation iranienne aussi bien qu'en son nom propre. Nous nous réjouissons de l'admission du nouvel Etat souverain du Sierra Leone dans l'Organisation. Des liens nombreux unissent le Pakistan à cet Etat. Beaucoup de nos citoyens travaillent au Sierra Leone dans divers domaines, en particulier dans celui des services sociaux. Ils rapportent que leurs relations avec le peuple du Sierra Leone sont amicales et fraternelles et que le gouvernement de ce pays a fait preuve à leur égard d'une entière courtoisie et de la plus grande considération. Le peuple et le gouvernement pakistanaise en sont profondément satisfaits.

211. Au nom de la délégation iranienne, de la délégation turque et de la délégation pakistanaise, je déclare que nous attendons avec plaisir le moment de nous joindre à la délégation du Sierra Leone pour travailler à la réalisation des buts et des principes de la Charte des Nations Unies.

212. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: L'an dernier, au début de la quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins d'un événement historique lors de l'admission simultanée d'un grand nombre d'Etats africains. La journée d'hier a été l'occasion d'un événement mémorable tout aussi émouvant, quand nous avons accueilli le Sierra Leone, autre Etat africain, comme centième Membre de l'Organisation. Il n'est rien, à mon avis, qui témoigne de façon plus éclatante de l'important rôle de l'Afrique dans la vie internationale contemporaine. A l'heure où nous accueillons le Sierra Leone, et au fur et à mesure de l'admission prochaine d'un nombre de plus en plus grand d'Etats africains, les Nations Unies elles-mêmes doivent éprouver une joie toute particulière de voir se traduire rapidement dans les faits un de leurs objectifs principaux, l'acheminement progressif d'institutions politiques libres vers l'autonomie et l'indépendance.

213. La Chine espère fermement que le Sierra Leone, comme les autres nouveaux Etats d'Afrique qui sont parvenus à la liberté et à l'indépendance au prix de longs et durs combats, se trouvera parmi les plus ardents défenseurs des grands principes et des nobles idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies.

214. M. PAZHAWAK (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Je pense qu'en cette occasion je n'ai pas besoin de m'excuser d'accaparer le temps de l'Assemblée, même à une heure si tardive.

215. Nous avons eu le plaisir hier d'assister à un événement qui nous a remplis de joie: l'admission du centième Membre des Nations Unies, le Sierra Leone. Je veux ici exprimer notre joie la plus vive et adresser en cette occasion nos félicitations les plus sincères au peuple du Sierra Leone, à son premier ministre et à sa délégation.

216. Le représentant des Etats-Unis a fait observer l'importance du nombre 100, et le Premier Ministre du Danemark a qualifié cet événement d'heureux présage. Dans mon pays, les gens disent que le centième arrivé apporte des bénédictions aux 99 autres, quels qu'ils soient.

217. Dans notre langue, nous disons qu'une superstition qui apporte l'espoir n'est plus une superstition. Personnellement, je préfère ajouter foi à une superstition qui apporte l'espoir, plutôt qu'à toute réalité philosophique qui priverait l'humain du don le plus grand que Dieu lui ait apporté. Nous espérons fermement que la bénédiction dont l'Organisation des Nations Unies a besoin lui sera accordée maintenant qu'elle a accueilli le centième Membre.

218. Nous avons été vivement impressionnés par deux passages de la déclaration faite par le Premier Ministre du Sierra Leone; j'aimerais en citer les termes. Le Premier Ministre a déclaré:

"Lorsque, à l'avenir, à l'intérieur comme à l'extérieur des Nations Unies, nous préconiserons sans relâche l'élimination rapide et définitive de la domination coloniale, sous toutes ses formes et partout où elle existe, nous voulons qu'on se souvienne que nos paroles sont dictées non par l'amertume, mais par la conviction que le droit de peuples à disposer d'eux-mêmes, dont nous jouissons à présent, doit être reconnu aux hommes du monde entier. Nous tenons en outre à préciser que nous nous réservons le droit de nous prononcer sans hésitation et en toute indépendance sur toutes les questions." [1018ème séance plénière, par. 229.]

"... En outre, au nom de mon gouvernement et de mon peuple, je vous donne l'assurance que nous ferons l'impossible, en notre qualité de Membre des Nations Unies, pour traiter toutes les questions soumises à l'Assemblée dans un esprit impartial, sans idée préconçue et en toute indépendance. Notre critère sera toujours celui de la vérité." [Ibid., par. 230.]

219. Par cette promesse, ce nouvel Etat Membre nous a donné, avec beaucoup de dignité, l'occasion de placer toute notre sincérité dans notre accueil chaleureux et de nous engager, au nom de notre délégation et de notre gouvernement, à collaborer pleinement et étroitement avec la délégation du Sierra Leone pour réaliser les aspirations communes si bien exprimées dans les passages que je viens de citer.

La séance est levée à 13 h 45.